



Paris, le 19 mai 2022,

à

M. Jean-Marc MERRIAUX
Directeur général de la MLF
Mission laïque française
9 rue Humblot
75015 PARIS

Objet : Préavis de grève pour la journée du 24 mai 2022

Monsieur le Directeur général,

Tout comme nos collègues, nombreux à nous avoir alertés, nous sommes profondément choqués par la publication du décret n° 2022-705 du 26 avril 2022 fixant le taux de la cotisation à la pension civile pour les fonctionnaires détachés dans une administration ou un organisme implanté sur le territoire d'un État étranger, ayant opté pour l'affiliation volontaire à leur régime spécial de retraite.

Cette mesure, d'une violence inouïe, touche brutalement les personnels de l'enseignement français à l'étranger "détachés directs" sur contrat de droit local, en particulier l'ensemble des personnels détachés auprès des établissements de la Mission laïque française et de l'OSUI. La FSU rappelle à cette occasion qu'elle s'était vigoureusement opposée à la "bascule" en détachement direct et contrat local des personnels détachés auprès de la Mlf, opérée il y a une dizaine d'années.

Dans l'immédiat, ce décret affecte tous ceux ayant obtenu un nouveau détachement direct ou un renouvellement de détachement direct pour la rentrée de septembre 2022.

Il est évident que si, comme le prévoit ce décret, le taux de cotisation des fonctionnaires concernés passe brutalement de 11,10 % à 27,77 % de leur traitement indiciaire, leur seul "choix" sera de renoncer à cotiser ou de réintégrer, leur salaire ne leur permettant pas de faire face à une telle explosion du taux. Cet abandon, cette exclusion de fait du régime de retraite de la Fonction publique est parfaitement scandaleuse !

Les personnels détachés auprès des établissements de la Mlf sont déterminés à lutter contre cette mesure inique. C'est pourquoi les syndicats de la FSU (SNUipp, SNES, SNEP) déposent un préavis de grève sur l'ensemble du réseau des établissements Mlf et OSUI, pour la journée du mardi 24 mai 2022.

Nous demandons à la Mission laïque française de tout mettre en oeuvre pour que ses personnels détachés ne soient pas victimes de ce plan de paupérisation inédit à compter de la rentrée de septembre 2022. À nos yeux, cela ne peut passer que par une modification du décret par le prochain gouvernement ou, à défaut, par une compensation financière de l'employeur.

Nous avons bien conscience des difficultés que cette dernière proposition pourrait engendrer pour la Mlf, mais il serait parfaitement inacceptable que les personnels subissent de plein fouet une telle mesure, sans que leur employeur n'en tienne compte. Nous espérons vivement qu'une solution sera trouvée au plus vite, dans l'intérêt des personnels et du réseau des établissements Mlf.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos respectueuses salutations.



Bruno RIBARD
SNUipp-FSU Hors de France



Patrick SOLDAT
SNES-FSU Hors de France



Anthony DELTOUR
SNEP-FSU Hors de France